CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E121575** **VALABLE JUSQU'AU** **31/03/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE

Siret : 522 305 077 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4EI326

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77793972

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77793972

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SARL ACCO THIERRY ET FILS

3 ROUTE DE LAURE
11800 TREBES

Téléphone : 04 68 79 44 32 **Fax :**

Portable : 06 31 48 21 85

Responsabilité légale :
ACCO THIERRY CO-GÉRANT / ACCO MAXIME CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : acco-thierryetfils@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 627 653 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3111	Tuiles canal (Technicité courante)	6	07/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 16:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.